

**« PAS D'ÉCOLE DE QUALITÉ  
SANS ENSEIGNANTS BIEN PAYÉS »**



**LE MARDI 26 NOVEMBRE DE 9h30 A 16h30**

A la section académique  
3, rue Guy Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil  
(RER B : Arcueil Cachan)

*En pleine crise du recrutement qui exige de rendre attractifs nos métiers, Vincent Peillon subordonne toute hausse des salaires à des contreparties et renvoie celle-ci à une période où « le contexte budgétaire » le permettra.*

*Dans le même temps, le gel du point d'indice et la hausse des retenues pour pension amplifient le déclassement de nos professions et de nos métiers.*

**La formation syndicale, un droit pour tous !**

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence, un mois au moins avant la date prévue du stage.

Les stages du SNES et de la FSU sont ouverts aux syndiqués comme aux non syndiqués.

**La revalorisation, une urgence et une nécessité !**

- *Nos rémunérations réelles ne cessent de baisser à cause de la politique d'austérité* : l'effet conjugué du gel du point d'indice, de l'extension de l'assiette de la CSG et de la CRDS à 98,25% des revenus contre 97% auparavant, de la double hausse de la retenue pour pension résultant de la réforme Sarkozy de 2013 et de la réforme Ayrault (+0,42% chaque année) représente une baisse du salaire net réel de plus de 45 euros par mois pour un certifié au 6ème échelon et de plus de 65 euros pour un certifié au 11ème échelon.

- *Nos rémunérations sont décrochées par rapport à nos qualifications* : elles correspondent, à qualification égale, à 66% de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71% de celle d'un cadre dans la Fonction publique ; la rémunération d'une heure de cours d'un enseignant français, après 15 ans d'exercice, est, selon l'OCDE, inférieure de 13 euros à celle d'un collègue espagnol, de 18 euros à celle d'un collègue allemand, de 19 euros à celle d'un collègue danois.

*Dans ces conditions, comment prétendre pouvoir attirer un étudiant de master sur deux vers les carrières de l'enseignement et de l'éducation ?*

**LES MODALITÉS À REMPLIR :**

1) *Déposer une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage :*

Elle est de droit et ne peut vous être refusée. Le congé pour formation syndicale est rémunéré par l'employeur.

*Modèle d'autorisation d'absence sur notre site*  
[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

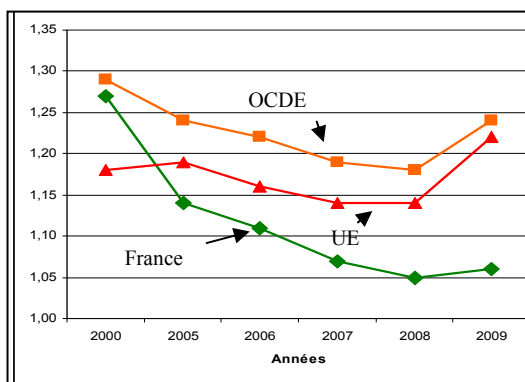
2) *Vous inscrire auprès de la section académique :*

- soit en remplissant les formulaires en ligne sur notre site rubrique « stage »,  
- soit en écrivant à [stages@versailles.snes.edu](mailto:stages@versailles.snes.edu) pour signaler votre inscription.

**AGIR POUR NOS SALAIRES !**

**Les ressources existent. C'est une affaire de choix !**

**Évolution du rapport entre le salaire des enseignants et le PIB par habitant entre 2000 et 2009**



Ce graphique montre comment le déclassement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a été organisé par les choix politiques depuis 15 ans au nom de la réduction de la dépense publique.

Nous avons été écartés de l'augmentation de la richesse nationale alors que, dans la totalité des pays, la rémunération des enseignants est considérée comme un investissement déterminant pour leur avenir !

**Le mardi 26 novembre,  
venez vous informer, débattre, construire ensemble !**

en présence de Xavier Marand, secrétaire national du SNES-FSU